

Rapport de la sous-commission du budget 2014

Dicastère de Mme Nathalie Schallenberger

Composition de la sous-commission

Pascal Bühler (PS)
Christophe Ummel (PLR), excusé
Daniel Ziegler (POP), rapporteur

La sous-commission s'est réunie le lundi 30 septembre 2013, en présence de Mme Nathalie Schallenberger. Étaient également présents pour l'examen de leur service : M. Bois (124), Mme Meyer (125), Mme Cosandier et M. Galvan (301, 315, 321), M. Latrèche, Mmes Hynek Hlavizna et Wyser-Attinger (311, 482, 483), MM. Kernén, Laini, Fournier et Cosandier (420, 430). Le budget susmentionné a été passé en revue.

Service juridique (124)

Le service cherche à garder des montants fixes au budget d'une année à l'autre, même s'ils ne sont pas toujours dépensés. Il s'agit de sommes modestes, qui peuvent varier d'une année à l'autre.

Les honoraires facturés représentent des entrées irrégulières, non prévisibles ; ils ne sont donc pas budgétisés.

Service des affaires régionales et des relations extérieures (125)

Il s'agit d'une entité très récente (création en 2012). Le poste du chef, M. Jeanneret, a été augmenté à 60% dès janvier 2014 pour développer le service (301 1100).

Le service organise le Forum de Région Capitale Suisse, qui réunira quelque 250 à 300 personnes à La Chaux-de-Fonds en novembre 2014 (317 1000).

Ce service est actuellement sur deux sites en raison de la double fonction de M. Jeanneret (Passage Léopold-Robert 3 et Rocher 1) ; son emplacement définitif n'est pas encore décidé. Une proximité géographique du Conseil communal est souhaitée.

Service communal de l'action sociale (301, 315, 321)

L'augmentation du poste traitement du personnel (301 1100) est due d'une part aux exigences cantonales (max. 120 dossiers par assistant(e) social(e)) et à la mise en place d'ACCORD, d'autre part à la création d'un poste à 60% de médiateur à l'office du logement. Ce dernier fera l'objet d'une réévaluation dans deux ans.

Une pérennisation de la supervision, tel que cela se pratique en général dans le social, s'est avérée nécessaire (309 1000).

Aux yeux de la sous-commission, la prise en charge des sacs poubelles destinés aux familles (366 1900, sous 321 Participation aux institutions sociales) ne devrait pas figurer au budget de l'action sociale, puisqu'elle est indépendante du revenu. A faire figurer dorénavant dans le budget de la voirie par exemple.

Dans le poste 365 4700, le subventionnement du loyer du Pantin se monte à CHF 18'000.-.

Augmentation de l'aide à Ekir de CHF 1'000.- (365 4900), soit CHF 2'000.-. Un dialogue fructueux s'est établi entre Ekir, Caritas et les autorités communales.

En complément de la remarque Contributions aux autres communes (452 2200), il est précisé que la négociation est "à bout touchant" et que la convention entre communes entrera en vigueur le 1er janvier 2014.

Sous 315, les maisons du Châtelot (314 1900) ont souffert d'un manque d'entretien au cours des trente dernières années, et nécessiteront d'importants travaux de rénovation. Pour la sous-commission, ces bâtiments sont clairement d'utilité publique puisqu'ils contiennent des appartements pour personnes âgées – appartements dont l'Etat demande précisément le développement –.

Il paraît donc indispensable de les maintenir malgré les coûts de remise en état, raison pour laquelle, la sous-commission se demande, s'il ne faut pas les déplacer du patrimoine financier au patrimoine administratif, ce qui permettrait de constituer des réserves.

Centre de santé scolaire (311, 482)

311 : le planning familial s'appelle dorénavant « Centre de santé sexuelle – Planning familial ».

Il n'y a pas de grands changements budgétaires, sinon que de nouvelles rubriques apparaissent par souci de transparence : 316 1000, 319 1000, 330 0100, jusqu'alors ventilés dans d'autres postes.

La pilule du lendemain et les tests de grossesse sont remis gratuitement aux moins de 25 ans. Il s'agit là d'une première suisse. Ce programme jouit du soutien des pharmaciens de la ville. Le poste (318 7300) est estimé prudemment.

Le planning pourrait déménager dans une dépendance autonome de l'hôpital. Des pourparlers avec l'Etat sont en cours.

482 : L'action contre la pénurie de médecins continue en 2014 (318 9240) : présence au congrès médical de Montana et au congrès des médecins de famille à Yverdon. Le 26 octobre 2013, une visite de la ville est organisée pour les premiers médecins intéressés. La BCN pourrait offrir des conditions favorables à un cabinet de groupe.

La Chaux-de-Fonds, Ville santé depuis 2010, est membre du réseau francophone Ville et Village en santé. La ville fait, en outre, partie du comité puisque nous avons accédé à la vice-présidence en août 2013. La Chaux-de-Fonds a également été mandatée pour créer le réseau suisse de Ville santé.

Devant la place qu'occupe notre ville au niveau international, nous devons nous donner les moyens de visibilité auprès de la population et confirmer notre volonté de respecter notre engagement par des actes, donc par des projets.

Pour cela, durant l'année 2014, le groupe Ville santé de notre ville mettra l'accent sur différentes manifestations pour et avec la population, afin de sensibiliser nos citoyens aux bénéfices de la santé au sens large.

Certes conséquent, le budget 2014 répond aux attentes du groupe Ville santé et nous permettra d'atteindre les buts et les engagements pris par nos autorités lors du dernier colloque Ville qui s'est déroulé dans notre ville en 2012.

Centre d'orthophonie (483)

Depuis le 1^{er} mai 2013, le centre d'orthophonie et le planning familial ont rejoint le Service santé et promotion de la santé, ce dont les orthophonistes se félicitent.

La dotation des responsables du centre (de 0,3 EPT auparavant) s'est révélée insuffisante et a été augmentée de 0,4 EPT. Cette décision, prise en juin 2013 et effective depuis août 2013, permet au centre de respirer. Il est enfin possible d'établir des plages de gestion et de consultation. La contrepartie financière existe : des traitements qui devaient être supprimés auparavant peuvent aujourd'hui être maintenus – et facturés.

Un nouveau poste location apparaît (316 1000) par souci de transparence.

En ce qui concerne les recettes (434 7200), des négociations avec l'Etat sont en cours. Le canton aimerait appliquer aux communes des conditions à la baisse, à l'image de ce qu'il a appliqué aux privés.

Ecole obligatoire (420, 430)

A la suite des départs de Mme Viviane Houlmann et de M. Jean-Philippe Favre, leur poste a été respectivement repourvu par MM. Alain Fournier et Pascal Cosandier.

La rénovation des filières a des conséquences importantes sur les infrastructures scolaires. 14 salles supplémentaires ont dû être créées. Le coût d'une salle est de CHF 300'000.-.

Pour faire face à cette augmentation financière, il est suggéré d'augmenter de 20 à 50 % la participation cantonale à la rénovation des filières.

Pour la première fois, les coûts de la régionalisation (globalement 3 millions) peuvent être comparés à ceux de l'année précédente.

Sous réserve des derniers chiffres de l'Etat, le poste principal, celui du traitement des enseignants (302 2100), augmente de quelque CHF 320'000.-.

A la rentrée 2013, 5 classes supplémentaires ont dû être ouvertes (coût : CHF 580'000.-). Le fort renouvellement du personnel enseignant, qui a doublé par rapport à l'année précédente, l'engagement d'une quarantaine de jeunes enseignants, en partie non titrés, a permis de réduire ces coûts supplémentaires.

Le Conseil communal a décidé de supprimer le transport scolaire du Valanvron pour une cinquantaine d'élèves environ et de le remplacer, avec le même nombre de courses, par l'entreprise Car postal, ce qui a permis de sauver la ligne des Planchettes. Financièrement, il s'agit d'un calcul blanc, le salaire du conducteur de bus économisé (301 0300) étant compensé par une facture de CHF 60'000.-.

Poste 317 1000 : ce poste comprend notamment un montant de CHF 20'000.- qui concerne les frais de la fête de fin d'année du personnel enseignant, décidée par le Conseil communal par analogie à celle qui est organisée pour le reste du personnel communal.

Concernant la taxe déchets au poids, un nouveau compte est utilisé depuis 2013 : il s'agit du 390 4000 en lieu et place du 318 3850. Le montant de CHF 19'000.- prévu au budget 2014 est donc transféré dans ce nouveau compte.

Le rapporteur
Daniel Ziegler